

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CL11

présenté par  
M. Tardy  
-----

**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« s'il en fait la demande »,

les mots :

« ayant fait usage du droit à communication »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La personne ayant fait l'objet d'une décision basée sur un algorithme n'est pas forcément en situation de le savoir... et donc d'en faire la demande.